



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS, ÉQUIPEMENTS
COMMUNAUTAIRES ASSOCIÉS**

**APPEL D'OFFRES OUVERT - FOURNITURE DE PIÈCES ET DE PRESTATIONS POUR
VEHICULES ET MATERIELS (20 LOTS) – DECLARATION SANS SUITE POUR MOTIF
D'INFRUCTUOSITE POUR LES LOTS 2, 5, 8, 13, 14, 18 ET 20**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande publique, ayant pour objet la fourniture de pièces et de prestations pour véhicules et matériels, décomposée de la manière suivante :

- Lot 1 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Renault Poids Lourds
- Lot 2 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Mercedes - Fuso Poids Lourds
- Lot 3 : Fourniture de pièces et de prestations équivalentes à l'origine pour tout type de véhicules
- Lot 4 : Fourniture et entretien de pneumatiques poids lourds agricoles et de génie civil
- Lot 5 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Eurovoirie – Terberg
- Lot 6 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Faun - PB Environnement
- Lot 7 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Semat – Zoeller
- Lot 8 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Packmat
- Lot 9 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Gillard
- Lot 10 : Fourniture de pièces équivalentes à l'origine pour tout type de bennes à ordures ménagères et de leurs équipements
- Lot 11 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Marrel Palfinger
- Lot 12 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Hiab Multilift
- Lot 13 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine New Holland
- Lot 14 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Manitou
- Lot 15 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine pour hydrocureurs Huwer
- Lot 16 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine pour hydrocureur Cappellotto

- Lot 17 : Prestations de chaudronnerie et fourniture de produits sidérurgique
- Lot 18 : Prestations de décapage et de peinture sur caisson de déchetteries
- Lot 19 : Prestations de remorquages et de transports de véhicules
- Lot 20 : Fourniture et réalisation de flexibles en caoutchouc et de leurs accessoires

Considérant qu'aucun pli n'a été déposé pour les lots 2, 5, 8, 13, 14, 18, 20, et qu'il est nécessaire de les déclarer sans suite au regard de leur infructuosité,

Considérant qu'il est nécessaire de relancer ces lots conformément aux articles R.2122-1 et R.2122-2 du Code de la commande publique, à savoir en marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de déclarer sans suite au motif d'infructuosité les lots ayant pour objet la fourniture de pièces et de prestations pour véhicules et matériels, décomposé comme suit :

- Lot 2 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Mercedes - Fuso Poids Lourds,
- Lot 5 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Eurovoirie – Terberg,
- Lot 8 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Packmat,
- Lot 13 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine New Holland,
- Lot 14 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Manitou,
- Lot 18 : Prestations de décapage et de peinture sur caisson de déchetteries,
- Lot 20 Fourniture et réalisation de flexibles en caoutchouc et de leurs accessoires,

et de les relancer en marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément aux articles L.2122-1 et R. 2122-2 du Code de la commande publique.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ... 6.DEC. 2023

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - 6 DEC. 2023

Et de la publication le : - 6 DEC. 2023

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel